

les poussera à mettre plus d'activité dans l'accomplissement de leur programme.

— Pour tous ces motifs, il faut s'attendre à ce que le ministère italien soit renversé, sur n'importe quelle question ; mais on veut le renverser et le ministère qui doit lui succéder est déjà préparé dans l'ombre. Parfaitement dévoué à la Maçonnerie dont il appliquera le programme, il commencera par faire la guerre aux religieux, aux religieuses, puis à l'Eglise, seule chose qui puisse unir socialistes, républicains et radicaux. L'avenir n'est donc pas rose en Italie et il faut s'attendre non seulement dans ce pays, mais en Espagne et en France, à une violente poussée anticléricale. En Espagne la lutte sera dynastique, en France elle se fera sur le terrain scolaire, en Italie sur la question des ordres religieux. Et il faut bien que la sainte Eglise soit divine pour lutter contre tant d'ennemis coalisés. Elle n'en est point à sa première bataille et ce ne sera point sa dernière victoire.

— La congrégation du Concile vient de rendre à la date du 9 août de cette année un décret important, non seulement pour les prêtres, mais pour les fidèles. Répondant à une demande de l'évêque de Beauvais, elle déclare que tous ceux, soit prêtres, soit laïques, à qui on a confié des legs pour des œuvres pies, sont tenus d'en avertir au plus tôt l'évêque qui a le droit de veiller sur l'administration des œuvres pies et de prendre les mesures qu'il jugera convenables pour la sécurité des legs. Ainsi un prêtre reçoit d'un de ses confrères, ou de ses paroissiens des aumônes pour les écoles, des offrandes pour des messes, une œuvre de bienfaisance ; il doit en avertir l'autorité épiscopale, soit directement, soit par le curé de la paroisse ou le vicaire forain. C'est pour lui une obligation grave. Ceci fait, il a le devoir d'exécuter ponctuellement les charges dont il a accepté le fidé-